

**Auteur** Nicole Carrupt (suppl.), PLR, et Narcisse Crettenand, PLR  
**Objet** Risques climatiques et assurance obligatoire  
**Date** 11.09.2013  
**Numéro** 5.0030

---

Depuis mai 2013 et sans plonger dans les archives, notre canton a fait face à plusieurs événements naturels dus à l'alternance de chaleur et de précipitations. Nous citerons le détachement d'une partie de la falaise au-dessus de Riddes en mai, l'évacuation en juin d'habitants du village de St. Niklaus en raison de la fonte du permafrost et des laves torrentielles provoquées par le phénomène, le pic de chaleur estivale accompagné de précipitations abondantes. Parmi celles-ci, le violent orage de grêle qui a dévasté le 8 juillet 2013 les vergers de la commune de Saxon et aux alentours causant des dégâts considérables représentant pour certaines exploitations jusqu'à 100% de pertes.

Pour l'heure, ces événements sont circonscrits, gérables et pouvant relever en partie d'un système d'assurance individuelle. Toutefois, l'accélération de leur fréquence et de leur ampleur peut rapidement devenir une menace pour la population et pour l'équilibre de notre économie. Nous ne pouvons, dès lors, plus les considérer comme des épisodes isolés et appartenant uniquement à la sphère individuelle.

Dans ce sens, le Département fédéral des finances a ouvert une voie en juillet 2013 avec une consultation informelle sur des propositions concernant une assurance obligatoire en cas de tremblements de terre démontrant qu'au niveau fédéral également, une réflexion de fond sur la gestion prévisionnelle des risques géologiques et climatiques est en cours.

Le canton du Valais a participé au groupe de projet, duquel ont émané les propositions d'assurance soumises à la consultation qui se terminera le 14 octobre 2013. Il connaît donc le contenu et les implications de ces variantes tout comme il est concerné, de par sa topographie, par les changements climatiques en cours et les dommages qui peuvent en découler.

## **Conclusion**

Nous demandons, dès lors, au Conseil d'Etat de tenir informés le Grand Conseil et la population valaisanne de sa position par rapport à la consultation fédérale pour une assurance obligatoire en cas de tremblements de terre.

Nous demandons également au Conseil d'Etat d'examiner les possibilités d'élargir aux risques naturels le champ d'une assurance obligatoire ou de proposer des conditions- cadres susceptibles de prévenir au mieux les dommages économiques liés aux risques climatiques.